



Référence : *Commissaire de la concurrence c PVI International Inc*, 2001 Trib Conc 037

N° de dossier : CT2001001

N° de document du greffe : 83

AFFAIRE CONCERNANT la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, dans sa version modifiée;

ET AFFAIRE CONCERNANT une enquête menée en vertu du sous-alinéa 10(1)b(ii) de la *Loi sur la concurrence* relative aux pratiques commerciales de la PVI International Inc;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande d'ordonnance présentée par le commissaire de la concurrence en vertu de l'article 74.1 de la *Loi sur la concurrence*.

ENTRE :

Le commissaire de la concurrence
(demandeur)

et

La PVI International, Inc
Michael Golka et Darren Golka
(défendeurs)



Décision rendue en fonction du dossier de l'affaire.

Devant le membre judiciaire : Monsieur le juge McKeown (Président)

Date des motifs et de l'ordonnance : Le 2 novembre 2001

Motifs et ordonnance signés par : Monsieur le juge McKeown

ORDONNANCE ET MOTIFS CONCERNANT LA REQUÊTE

[1] La requête permettant à la PVI International, Inc, à Michael Golka et à Darren Golka de présenter de nouvelles preuves est rejetée.

[2] La requête accordant à la PVI International, Inc, à Michael Golka et à Darren Golka trois semaines pour déposer leurs observations finales est accueillie en partie. Les défendeurs ont jusqu'au 12 novembre 2001 pour déposer leurs observations finales.

[3] Il est trop tard pour que la PVI International, Inc, Michael Golka et Darren Golka déposent une requête en vue de présenter de nouvelles preuves. L'audience a pris fin il y a quelques mois et ils cherchent à présenter un élément de preuve sur une question qui était en litige. Le commissaire de la concurrence a également soumis ses observations finales. Les procédures doivent avoir un caractère définitif. Par conséquent, la requête permettant de présenter de nouvelles preuves est rejetée.

FAIT à Ottawa, ce 2^e jour de novembre 2001.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le président.

(s) W.P. McKeown

AVOCATS :

Pour le demandeur :

Le commissaire de la concurrence
John Syme

Pour les défendeurs :

La PVI International Inc
Michael Golka and Darren Golka

Michael Golka
Joel Robinson